

Présents : Irène Badin, Patrick Benoiton, Serge Biessy, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Estelle Brogère, Nicole Chochina, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Martine Gauthier, Jean-Charles Gallet, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Sylvie Teixeira, Bruno Toneghin, Cécile Vincent, Danielle Ythier.

Excusé : Jean-François Mollard pouvoir donné à Evelyne Martinon

Secrétaire de séance : Estelle Brogère

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

Les différents dossiers d'urbanisme en cours ou accordés sont présentés :

- 3 déclarations préalables

Nouveaux points

1/ Aménagement de la forêt communale de Vallin 2015-2034

Monsieur Jean-Pierre Lovet présente bilan du plan d'aménagement 2004-2013 de la forêt communale de Saint Victor de Cessieu et le projet proposé par l'ONF pour la période 2015-2034.

La forêt de Vallin a été acquise en 1998, elle est constituée de 8 parcelles et se trouve à cheval sur les communes de Saint Victor de Cessieu et de Torchefelon. Cette forêt est très appréciée par le public de ce fait, l'enjeu d'accueil du public est important.

Les objectifs sont les suivants :

- Améliorer les peuplements à moindre coût
- Reprise des activités forestières de production : conversion en futaie irrégulière
- Poursuite de l'amélioration de l'offre d'accueil du public
- Préserver les intérêts écologiques

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2015-2034 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Ce projet comprend :

- L'analyse de l'état de la forêt
- Les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune
- Un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 61,88 ha conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Il est proposé au conseil :

D'APPROUVER la révision de l'aménagement de la forêt communale

D'APPROUVER le programme d'actions présenté

D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à ce plan d'aménagement

- **Oppositions** : **0**
- **Abstentions** : **0**
- **Approbations** : **18**

La proposition est adoptée à l'unanimité

2/ Urbanisme : PLU et instruction des droits du sol

M. le Maire explique que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR de 2014) modifie la compétence « urbanisme ».

D'une part l'article 134 de la Loi ALUR, prévoit que la DDT arrêtera d'instruire les autorisations des Droits des Sols des communes appartenant à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants, à compter du 1^{er} juillet 2015.

D'autre part, l'EPCI devient automatiquement compétente en matière de PLU dans un délai de trois ans (26 mars 2017), à moins que 3 mois avant le terme du délai, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent (minorité de blocage). Toutefois, L'EPCI peut, avant mars 2017, décider volontairement de prendre la compétence PLU. Dans ce cas, la majorité qualifiée s'exprime selon les règles du Code Général des Collectivités Territoriales (2/3 des communes représentant 50 % de la population ou 50 % des communes représentant 2/3 de la population)

Mise en compatibilité :

Les PLU doivent intégrer les dispositions de la loi Grenelle 2 et de la loi ALUR au plus tard avant le 1er janvier 2017, ce qui implique leur mise en révision. De plus, Les POS et PLU doivent être mis en compatibilité avec le SCoT Nord Isère au plus tard 1 an après l'approbation du SCOT, délai rallongé à 3 ans si cela nécessite une révision générale du plan, soit au plus tard en janvier 2016.

L'état des lieux des documents d'urbanisme de la CCVH fait apparaître que mis à part la commune de Doissin (PLU en cours d'élaboration) :

- Tous les POS et PLU de la CCVH sont anté-SCOT, ils ont été approuvés avant la mise en œuvre du SCOT Nord Isère (19 décembre 2012) et doivent vérifier leur bonne compatibilité d'ici le 1er janvier 2016.
- Tous les POS et PLU de la CCVH doivent être révisés ou modifiés afin d'intégrer les dispositions de la loi Grenelle 2 et de la loi ALUR et ce avant le 1er janvier 2017.

Monsieur le Maire informe le conseil que la CCVH travaille actuellement pour la mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la mutualisation des services de la communauté de communes de la Vallée de la Tour. La réflexion est également lancée pour l'élaboration d'un PLU intercommunal

3/ Décision modificative n°1

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution budgétaire, et sur demande du trésorier principal, il est proposé de faire une décision modificative du budget primitif 2014 afin d'alimenter une ligne de crédits insuffisamment provisionnée en section d'investissement :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21752 Installation de voirie	49 500 €	0 €
TOTAL DEPENSE CHAPITRE 21 IMMOBILISATION CORPORELLE	49 500 €	0 €
2313 Salle St Roch	0 €	49 500 €

TOTAL DEPENSE CHAPITRE 23 IMMOBILISATION CORPORELLE	49 500 €	0 €
TOTAL GENERAL	49 500 €	49 500 €

Le Maire soumet cette proposition au conseil :

- Oppositions	:	0
- Abstentions	:	0
- Approbations	:	18

Compte rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – environnement, voirie, cadre de vie

Monsieur Lovet fait le point sur la fréquentation des services périscolaires depuis le début de l'année scolaire.

Prestation	Moyenne quotidienne
Garderie du matin 7h30	25 enfants
Repas	133 enfants
Garderie récréative 15h45	134 enfants
Temps d'activité périscolaire 16h30	44 enfants
Garderie 17h30	20 enfants
Mercredi 11h30	10 enfants

Les services du SDIS ont procédé à la vérification annuelle de la quarantaine de bornes incendie installées sur la commune de Saint Victor de Cessieu. Monsieur Lovet et Monsieur Christian ARMANET ont rencontré un pompier du SDIS pour établir la liste des travaux à prévoir.

Il informe que les travaux de la maison médicale ont recommencé cette semaine.

Diagnostic éclairage public

Monsieur Jean-Pierre Lovet informe l'assemblée que le SEDI développe un programme expérimental de diagnostic Éclairage public. Ce programme prévoit l'analyse technique et financière du réseau d'éclairage public, par un bureau d'étude externe et permettra d'avoir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Ce diagnostic a pour but d'établir un état des lieux du patrimoine (points lumineux, armoires de commande...), des recommandations d'améliorations et de mise en conformité et se concrétisera par un programme d'actions pluriannuel. Les différentes actions à engager seront hiérarchisées et chiffrées afin de constituer une aide à la décision qui permettra la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public. Ce programme prévoit également l'établissement la possibilité d'établir la cartographie informatique du réseau et la réalisation d'études d'éclairage sur tout ou partie de la commune.

Le SEDI prend en charge 60 % du financement de cette opération. La commune assumera la part non financée par le SEDI, à laquelle s'ajouteront les frais de maîtrise d'ouvrage fixés par délibération n° 329 du conseil syndical du 05/07/2010 à 6% du montant HT de l'opération.

Monsieur Lovet précise que la commune de Saint Victor de Cessieu compte : 306 points lumineux et 21 coffrets d'éclairage public. Le diagnostic représente une dépense nette de 2 838,21 € pour la commune (déduction déduite de la subvention du SEDI).

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune demande son intégration dans ce programme.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération et

PROPOSE que la commune de Saint Victor de Cessieu soit intégrée au programme expérimental d'audit énergétique développé par le SE38 pour la mission de base et les options suivantes :

- Cartographie numérique du réseau d'éclairage public
- Étude d'éclairage
- Relevé topographique des réseaux souterrains

DEMANDE L'AUTORISATION de signer les documents relatifs à cette opération.

Oppositions : **0**

- Abstentions : **0**

- Approbations : **18**

La proposition est adoptée à l'unanimité

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

La chaufferie bois a été remise en route à l'école, à la mairie, Monsieur Biessy rappelle que la salle Saint Roch est également raccordée au réseau.

Mme Martine GAUTHIER – affaires sociales, logement

CCAS : Mme Gauthier remercie la commission information et communication pour la création de l'affiche pour la soirée théâtre organisée par le CCAS.

Logement : elle fait remarquer qu'il y a de plus en plus de demande de T3 en attente. Les travaux de rénovation des logements de l'OPAC Route de Doissin doivent débuter prochainement.

M. Patrick BENOITON – animation, vie associative

Lors de la réunion organisée pour le calendrier des fêtes, il a été rappelé les règles d'entretien de mise à disposition du matériel aux associations. La commission travaille en étroite collaboration avec l'association « Histoires et Patrimoine » pour l'organisation des festivités du 11 novembre. Monsieur Patrick Benoiton a demandé la présence d'un détachement militaire lors de la cérémonie commémorative. L'exposition sur la guerre 14-18 de l'association en hommage aux soldats de la commune se déroulera les 9 et 11 novembre de 10 heures à 18 heures. Les élèves participent activement à l'organisation de la cérémonie (lecture et chant de la marseillaise).

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

Monsieur Boukacem est allé défendre le cas de la commune lors de l'expertise réalisé dans le cadre du sinistre pour vandalisme du panneau lumineux. Notre assureur devrait nous faire parvenir prochainement la proposition d'indemnité.

Fin de séance 22h30